



Tu as vu mon
château fort
Playmobil ?
Il est chouette
non ?

D'accord !

Oh oui !
Je peux
jouer avec
toi ?
Je serais
une
princesse ...





Dis, tu as des
paysans aussi
dans ton jeu ?

Non,
pourquoi
faire ?

Parce que les
seigneurs des
châteaux font
travailler des paysans
sur leurs terres.
Attend, je t'explique !



Le moyen - Age

Les paysans et les seigneurs

La société médiévale

Le Moyen Âge s'étend de la fin de l'Empire romain (476) à la fin du xv^e siècle. Sur une si longue période, les choses ont bien sûr évolué, mais la société médiévale a toujours gardé la forme d'une pyramide, avec, à son sommet, un roi. Dans ce système féodal divisé en trois ordres, chacun a une place bien définie, avec des droits et des devoirs : il y a ceux qui combattent – les chevaliers, issus de la noblesse –, ceux qui prient – les hommes d'Église –, ceux qui travaillent – les paysans.

Le roi

Premier des seigneurs, le roi fait reconnaître progressivement son pouvoir sur l'ensemble d'un territoire qui devient son royaume. En France, il transmet son trône à son fils aîné. Parmi les insignes de son pouvoir : la couronne et le sceptre.





Seigneurs

Évêque

Croisé

La noblesse et le clergé

La noblesse – seigneurs – et le clergé – hommes d’Église – sont au sommet de la société. Les croisés sont des seigneurs ou des chevaliers qui cousent une croix sur leur vêtement et partent en croisade.

En 1095, le pape Urbain II appelle à la croisade : délivrer Jérusalem des musulmans.



Les chevaliers

Bien entraînés à la guerre et excellents cavaliers, ils appartiennent aux familles nobles. Ils prêtent serment d'allégeance à un suzerain, combattent pour lui et reçoivent des terres en échange.



Les paysans

Ils composent 90% de la population et cultivent la terre pour un seigneur qui la leur concède et les protège en échange de redevances et de corvées. Les serfs sont attachés à un seigneur, les vilains sont libres.

Comment vivent
les paysans
au Moyen Age ?

Les travaux agricoles, miniatures du 15^{ème} siècle (musée Condé à Chantilly)



Ce texte donne la liste précise de ce que les **vilains** devaient au **seigneur** de Verson.

À la Saint-Jean, ils doivent faucher les prés du seigneur, entasser le foin au milieu des prés et le porter au château.

Puis ils doivent nettoyer le ruisseau. Chacun y va, la bêche à l'épaule. Et voici le mois d'août et ils doivent la corvée, qui ne doit pas être oubliée. C'est qu'ils doivent couper les blés, les mettre en tas et les porter à la grange.

Leur terre paie le champart¹. Le vilain charge les gerbes dans sa charrette et les mène à la grange du champart, tandis que son blé à lui reste au vent et à la pluie.

Après vient la Notre-Dame en septembre (8 septembre), où il convient de fixer le porcage. Si le paysan a huit porceaux, il prendra les deux plus beaux et l'autre après sera au seigneur...

Et vient la Saint-Denis (9 octobre), où les paysans doivent payer le cens². Après quoi, ils doivent la corvée. Quand ils auront labouré la terre, ils iront chercher le blé au grenier et ils devront le semer et herser. À Noël, ils doivent les poules. À Pâques, ils doivent la corvée. Quand le seigneur veut bâtir un four et un moulin, ils doivent amener au maçon la terre et le mortier pendant tout le temps de la construction et ils sont en obligation d'utiliser le four. Et cette obligation, la banalité³, est la pire de toutes.

D'après Estout de Gos, *Contes des vilains de Verson*, 13^e siècle.

-
1. Part prélevée sur les récoltes et qui revenait au seigneur.
 2. Somme d'argent versée au seigneur en échange d'une terre.
 3. Obligation d'utiliser du matériel qui appartenait au seigneur (four, moulin, pressoir...).

Doc. 3 Les paysans soumis à leur seigneur.

- 4 Lis le texte **Doc. 3**. Note les moments de l'année (nom des fêtes et des mois) et les travaux à effectuer.
- 5 Qu'est-ce que la corvée ?
- 6 Que doivent encore payer les paysans au seigneur ?
- 7 Que comprends-tu des relations entre le seigneur et les paysans ?
- 8 À partir des **Docs 1, 2 et 3**, explique ce qui rythme la vie des paysans au cours de l'année.

Des paysans soumis à leur seigneur

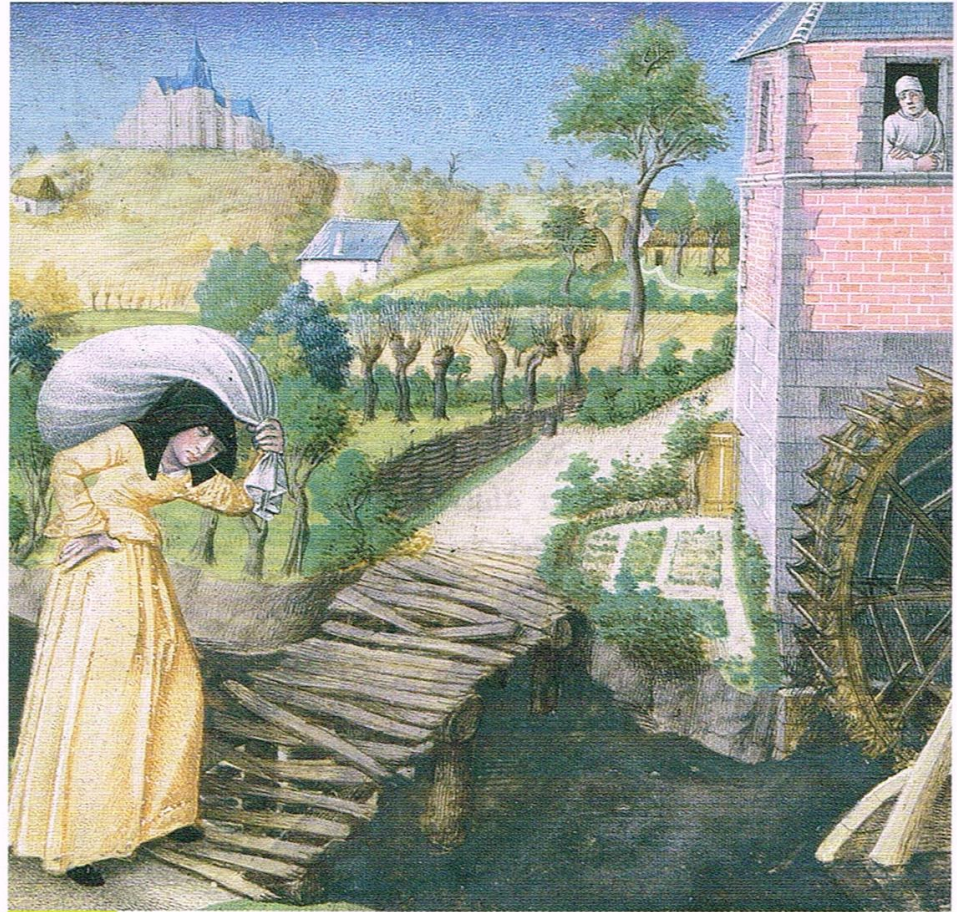
Au Moyen Âge, presque tous les paysans sont soumis à l'autorité d'un seigneur.

Le seigneur est le propriétaire d'un vaste domaine appelé la seigneurie, où les paysans travaillent et habitent. La seigneurie est divisée en deux parties :

- des terres laissées aux paysans qu'ils ont le droit de cultiver. En échange, ils versent au seigneur des redevances, en argent (le cens) et en nature : ils donnent une partie de la récolte ou du bétail (le champart) ;
- des terres que le seigneur garde pour son usage et dont il se réserve les productions. Les paysans cultivent ces terres, entretiennent le château, les chemins... C'est la corvée.

Le seigneur a le droit de commander, de juger et de punir les habitants de sa seigneurie.

Il oblige également les paysans à utiliser son four, son moulin (Doc. 4), son pressoir à vin et les fait payer pour cela. Les paysans se révoltent parfois. Le seigneur les réprime durement.



Doc. 4

Une paysanne se rendant au moulin (miniature du 15^e siècle).



Doc. 5 La seigneurie (miniature du 15^e siècle).

La vie des paysans au Moyen Âge

Soumis aux redevances du seigneur, les paysans ont une vie difficile. Il ne leur reste souvent que peu de biens pour nourrir leur famille.

À partir du 11^e siècle, plusieurs progrès importants marquent l'agriculture comme la charrue, l'usage d'outils en fer, la traction animale avec le collier d'épaule, les engrais naturels puis les moulins à eau et à vent (Docs 4 et 5). Grâce à ces progrès, l'agriculture se développe, les récoltes sont meilleures. La vie des paysans s'améliore, la population augmente.